

## Commune de HIRSINGUE



68560

Tél. 03 89 40 50 13 - Fax 03 89 07 12 43

Email : mairie@hirsingue.fr

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°41/2024**  
**PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DU PARC NATURE ET LOISIRS A**  
**L'OCCASION D'UNE MANIFESTATION –**  
**CHALOUZ FESTIVAL – DU MERCREDI 12 JUIN 2024 AU LUNDI 17 JUIN 2024**

**Le Maire de la commune de HIRSINGUE,**

**VU** la loi municipale du 27 juin 1985, art. 16 et loi des 19 et 22 juillet 1971, art. 45, relatives aux pouvoirs de police du Maire ;

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales et nomment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et suivants, et L2542-2 et suivants ;

**VU** l'article L161-5 du Code Rural ;

**VU** l'article R610-5 du Code Pénal relatif à la violation des décrets et arrêtés de police ;

**VU** l'instruction interministérielle du 15 juillet 1974 sur la signalisation temporaire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, du mercredi 12 juin 2024 à 08h00 au lundi 17 juin 2024 à 17h00 pour le « Chalouz Festival » de prescrire toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité publique, dans le parc nature et loisirs de Hirsingue.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Il est interdit à toute personne extérieure à l'organisation de la manifestation d'accéder au parc nature et loisirs durant les périodes de préparation et de démontage des infrastructures du « Chalouz Festival », du mercredi 12 juin 2024 à 08h00 au lundi 17 juin 2024 à 17h00.

**ARTICLE 2 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Toute personne non habilitée, enfreignant les interdictions d'accès engage sa propre responsabilité et ne pourra engager aucune poursuite contre la commune.

**ARTICLE 3 :** Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera affiché en mairie et adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie d'ALTKIRCH,
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres du Haut-Rhin à SOULTZ,
- Centre de Secours – Rue de l'Avenir – 68560 HIRSINGUE ;
- M. Arthur BUCCHHOLTZ, Président de l'association Chalouz Festival, 17, rue du Séminaire 68720 ZILLISHEIM.

Fait à Hirsingue, le 12 juin 2024  
Christian GRIENENBERGER  
Maire de Hirsingue

